

Le Devoir

Montréal 

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 17 septembre 2018, a adopté le règlement suivant :**

**12-031-2     Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 octobre 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Fait à Montréal, le 22 octobre 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

Le Devoir